

« Noter une copie de philosophie est trop subjectif. »

J'ai été saqué par le correcteur car mes idées lui ont déplu.

Un élève nommé Légion

Cette idée reçue qui traverse les générations semble être l'amie des exclus de la philosophie, des « laissés pour compte » qui n'auraient pas été compris d'elle. Que d'angoisse pour les arrivants en classe de terminale à l'évocation d'une telle idée ! L'évaluation en philosophie, envisagée comme une menace, une épée de Damoclès, une sanction aléatoire qui mettrait en péril leur liberté de penser, d'expression voire l'équilibre de leur moyenne a de quoi engendrer un sentiment de révolte. N'est-ce pas le fait d'un régime totalitaire que de sanctionner une personne sur ses opinions ? Ou bien une attitude démagogique : comment être sûr de penser comme le professeur, de le séduire par mes opinions afin d'avoir la meilleure note possible ? Ou encore une tendance au fatalisme : la réussite à l'épreuve de philosophie ne dépend ni de moi ni de mon travail mais du hasard des jurys, du bon vouloir des dieux, de la magnanimité du correcteur.

L'argument majeur des défenseurs de cette idée se fonde sur cette anecdote transgénérationnelle qui se perpétue sans ne jamais perdre de sa vigueur. Elle relate le cas d'une copie qui, ayant choisi comme sujet « qu'est-ce que l'audace ? » aurait eu une excellente note en répondant « c'est ça ! » Quels sont nos moyens pour interroger la véracité de cette anecdote

puisque le halo mythique qui l'entoure ne nous permet pas d'en saisir l'origine ?

Il est vrai que l'inspiration, cette bénédiction des dieux, insaisissable impulsion de créativité à la venue hasardeuse et fugitive, semble avoir une part plus importante en philosophie que dans les autres matières. Est-ce de son fait si chaque année, des professeurs s'étonnent de quelques résultats inattendus qui montrent qu'il est toujours possible de réussir sans avoir trop travaillé dans l'année et d'échouer malgré des efforts réels et sérieux ?

Cette injustice ne pourrait-elle nous faire aboutir à la conclusion que la philosophie n'évalue pas la régularité du travail de l'élève mais quelques idées et opinions présentées opportunément le jour de l'épreuve ? Les professeurs eux-mêmes semblent aller dans le sens de cette idée lorsqu'ils répètent aux élèves désemparés qu'il n'y a pas de méthode qu'il suffirait d'apprendre et de reproduire pour réussir l'épreuve. Ils ne font que s'appuyer sur les consignes officielles : « Il n'y a pas lieu de fournir une liste exhaustive des démarches propres au travail philosophique, ni par conséquent une définition limitative des conditions méthodologiques de leur assimilation. Le professeur doit lui-même donner dans l'agencement de son cours, l'exemple de ces diverses démarches. » (Bulletin officiel n° 25, 19 juin 2003)

Or, si l'on regarde les autres matières enseignées, les mathématiques, la physique, la chimie donnent des règles qu'il suffit d'apprendre. Les réponses demandées s'évaluent selon des normes de vérités objectives, facilement identifiables. En histoire, en économie, l'acquisition de connaissances, d'une méthodologie, l'exercice régulier est une des conditions à la fois nécessaires et suffisantes pour garantir la réussite à l'épreuve. En philosophie, si ces paramètres

sont nécessaires pour progresser et parvenir à un bon niveau, ils semblent insuffisants pour garantir le succès de façon assurée.

Comment donc rendre compte de cette dissonance, de cette tendance quelquefois inversement proportionnelle entre la quantité de travail fournie et la note obtenue au final, autrement que par l'idée d'un verdict aléatoire d'un correcteur dont l'unique critère d'évaluation serait ses propres préférences et ses opinions personnelles ?

Par souci de justice, on est en droit de s'interroger sur les principes qui vont guider l'évaluation d'une copie de philosophie. Sur quel critère l'évaluateur va-t-il se baser pour justifier son verdict ?

Si l'on procède à l'analyse de l'anecdote sur l'audace, une telle réponse, qu'elle soit considérée comme un acte de courage ou de refus intellectuel n'en reste pas moins un acte. Or l'évaluation en philosophie n'a pas pour objet l'action. Ceci peut donc nous faire douter de la véracité d'une telle anecdote. A-t-elle pour autant comme objet d'évaluer une opinion ? Une opinion se caractérise par sa dimension subjective (il s'agit d'un point de vue personnel sur la réalité). N'ayant pas encore été confrontée à d'autres points de vue, elle n'a pas réellement réfléchi sur ses fondements. Mais nul besoin de passer par la philosophie pour exprimer son opinion. De plus la philosophie ne s'en contente pas. Le travail philosophique exige en effet tout autre chose que la simple expression d'un avis personnel. Il exige (et c'est sans doute l'un des premiers repères qui guide l'évaluation) la capacité à s'ouvrir sur de nouveaux modèles pour mieux comprendre le monde.

Cet exercice rationnel d'une pensée qui cherche à dépasser le point de vue affectif et subjectif sur le monde pour parvenir à des résultats plus ouverts,

objectifs, susceptibles de provoquer l'accord de l'autre (entre autre par un travail d'argumentation) rejoint dans sa démarche les exigences des mathématiques. À la différence qu'il n'est pas question de manipuler des chiffres et des symboles mais plutôt des idées afin de parvenir, par la voie de la démonstration à des conclusions fécondes.

Cette importance de la rigueur du raisonnement est un repère également déterminant dans l'évaluation d'un devoir.

Cependant peut-on demander à de jeunes initiés de résoudre en quelques heures des questions qui perdurent depuis l'Antiquité ? C'est ici qu'entre en jeu une autre exigence de l'évaluateur. Le recours aux philosophes permet à la pensée de faire des pas de géant. Certains ont réfléchi toute une vie sur des questions fondamentales et fournissent des outils permettant d'agrandir les perspectives de ce puzzle complexe qu'est le monde.

Mais, en dépit de cet apport extérieur, que sont les philosophes, tout devoir en philosophie doit être singulier. Le sujet s'y exprime par sa façon d'envisager la question à travers son style, sa culture, ses propres questionnements, son vécu. C'est pour cette raison, dit Kant qu'on ne peut apprendre la philosophie, on ne peut qu'apprendre à philosopher. « Comment ? En philosophant soi-même : en s'interrogeant sur sa propre pensée, sur la pensée des autres, sur le monde, la société, sur ce que l'expérience nous apprend, sur ce qu'elle nous laisse ignorer [...]. Qu'on rencontre en chemin les œuvres de tel ou tel philosophe [...]. On pensera mieux, plus fort, plus profond [...] plus vite. » (André Comte-Sponville, *Présentations de la philosophie*).

Toutefois, la singularité de chaque devoir n'implique pas l'aléatoire de l'évaluation. Les exigences requises

par l'exercice philosophique, pouvant être perçues comme des contraintes, sont au contraire des points de rencontre essentiels entre l'élève et l'évaluateur. Malgré tout, si le refus de fournir des règles formelles est le garant de l'expression même de la liberté, à bien y réfléchir, ne serait-il pas au contraire dommageable pour l'esprit, voire révoltant, que l'enseignement philosophique ait comme but de formater la pensée ? De fournir des prêts à penser, qu'il suffirait d'apprendre et de reproduire ?